



Photo: Naissance-Renaissance Outaouais

ET SI LES PÈRES VOULAIENT EN FAIRE PLUS?

LES OBSTACLES À L'IMPLICATION DES PÈRES VUS PAR LE COMITÉ DE PATERNITÉ

PAR **MARIE-CLAUDE MICHAUD**, RESPONSABLE DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION, FQOCF

En début d'année 2005, le comité de paternité de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) s'est intéressé à l'implication des pères dans le champ familial. L'investissement qu'exigent les solidarités familiales a un impact direct sur le rapport au temps. Plus les membres de la famille doivent consacrer du temps à rendre des soins particuliers, par exemple à un parent âgé en perte d'autonomie, plus la pression est grande sur le noyau familial et plus la difficulté de concilier le temps familial avec le temps de travail se fait sentir. Les membres du comité ont donc décidé d'aborder la question des solidarités familiales sous l'angle de la conciliation famille-travail chez les pères.

Actuellement, les enjeux liés à la conciliation famille-travail pour les mères sont largement débattus sur la place publique. Pourtant, ce déséquilibre touche aussi les pères, mais leur stress serait en grande partie invisible. Au travail, ils n'expriment pas nécessairement leurs difficultés à concilier leur vie familiale et professionnelle, pas plus qu'ils ne révèlent leur investissement personnel auprès de leurs enfants. Pour différentes raisons, ils préfèrent trouver des réponses individuelles à un problème collectif (Dulac, 2001). Par exemple, ils prendront une journée dans leur banque personnelle de maladie pour s'occuper de leur enfant, sans en mentionner le motif réel. Les répercussions de cette conciliation sur leurs vies sont donc difficilement évaluables.

Lorsque l'on parle des jeunes pères d'aujourd'hui, la plupart des observatrices et des observateurs affirment qu'ils sont plus présents que les générations précédentes. Bien qu'ils s'impliquent davantage dans les tâches domestiques et l'éducation des enfants, les récentes statistiques démontrent que les solidarités familiales sont encore trop souvent « affaire de femmes ». Il semble pourtant que les hommes souhaitent être encore plus présents dans le champ familial. Ce souhait étant partagé par la plupart des femmes, il est légitime de se demander: Pourquoi ne le font-ils pas? Les causes seraient de différentes natures: socioculturelles, structurelles et organisationnelles. Si certaines ont des impacts évidents, d'autres en ont de moins apparents.

Des obstacles structurels et organisationnels

On parle ici d'obstacles concrets provenant de l'organisation de la société. Ils comprennent notamment les lois, les programmes sociaux, les mesures de soutien, les institutions, les politiques internes des organisations et les infrastructures publiques. Voici quelques exemples d'obstacles de cette nature (Pleau, 2003):

- ⊕ le manque de congés réservés aux pères en période périnatale (heureusement bonifié grâce au nouveau régime québécois d'assurance parentale en vigueur dès janvier 2006)
- ⊕ les services aux parents axés principalement vers les mères, que ce soit dans l'offre de service ou dans la manière d'entrer en contact

- ⊕ l'accessibilité des services publics très limitée en dehors des heures régulières de bureau défavorise la présence des pères lors de la période périnatale
- ⊕ la dénomination de certains services et institutions (Centre «mère-enfant» plutôt que «parent-enfant»)
- ⊕ le manque de table à langer dans les toilettes des hommes.

Même si la mise en place de quelques-uns de ces éléments exige plusieurs années de travail et de revendications étant donné la nature concrète de ces obstacles, il devrait être plus facile de les lever à court ou moyen terme. Ceci, à la condition qu'il y ait un large consensus social et une volonté politique allant dans le même sens.

L'adoption récente de l'entente sur les congés parentaux devrait favoriser l'investissement du père dans le champ familial dès la naissance de l'enfant. Les pères québécois se prévalent de plus en plus des congés parentaux. De 2000 à 2001, ils sont passés de 3 % à 10 % des pères d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté à bénéficier d'un congé parental.

(Gouvernement du Québec, 2004)

L'aspect socioculturel

Ce type d'obstacles a un impact indéniable. Ils sont particulièrement insidieux, intangibles et exigent des changements à grande échelle. L'inégalité salariale persistante entre les hommes et les femmes est sans doute le plus marquant. Puisque le soutien collectif est insuffisant et que l'arrivée d'un enfant est synonyme d'appauvrissement des familles, ces dernières font des choix d'abord économiques. Comme la majorité des hommes gagnent plus cher, ce sont les mères qui prennent les congés familiaux sans solde ou peu compensés. De plus, plusieurs autres éléments socioculturels agissent :

- ⊕ les pressions sociales, des amis, de la famille élargie et des collègues de travail
- ⊕ la culture des organisations ne valorisant pas l'implication des pères et l'attitude non acceptante des gestionnaires et des supérieurs (des pères qui demandent des mesures de conciliation rapportent être victimes de discrimination et de harcèlement psychologique) (Tremblay, 2003)

Les obstacles communs aux deux parents


Aux difficultés énumérées ci-haut s'ajoutent toutes celles qui sont communes aux deux parents. Le manque de soutien collectif et de mesures concrètes est flagrant. Le Québec compose avec un courant néolibéral axé sur la valorisation de l'économie de marché et une survalorisation de la productivité dont découle une course à la rentabilité. Le marché du travail est exigeant et la tendance est

d'adapter le temps familial en fonction du temps de travail plutôt que le contraire. Avec ses propositions et ses initiatives en matière de conciliation travail-famille, peut-on dire que l'État se préoccupe du bien-être des familles? En fait, il y a fort à parier que les actions du gouvernement québécois répondent à un enjeu tout d'abord économique. On souhaite probablement que ces mesures aient un effet positif sur la démographie et sur le maintien en emploi des femmes pour favoriser la stabilité de l'économie.

Ceci dit, que faire? Que revendiquer?

Le comité de paternité propose plusieurs idées qui pourraient éventuellement être approfondies et débattues par les membres de la FQOCF :

- ⊕ démontrer et sensibiliser la population à l'importance de la présence du père dans les premières années de vie de l'enfant et leur volonté croissante de passer à l'action
- ⊕ mener une large campagne de promotion des mesures de conciliation famille-travail auprès des pères et des employeurs pour les inciter à utiliser celles existantes et à en mettre de nouvelles en place
- ⊕ mettre en place une structure offrant du soutien aux pères qui souhaitent prendre part aux débats et aux consultations publiques. Il n'est pas nécessaire que cette structure soit institutionnalisée
- ⊕ s'assurer d'obtenir une présence significative des pères lors de l'analyse des problématiques touchant les familles pour qu'ils fassent valoir leurs idées
- ⊕ tout en reconnaissant les inéquités à la base de la problématique, viser un débat plus large et déséquilibré, pour éviter de s'embourber dans une dynamique de rivalité homme-femme
- ⊕ orienter le débat sur la famille et la valorisation des rôles parentaux
- ⊕ poursuivre les travaux sur ces questions en ralliant des acteurs de différents milieux partageant l'approche et la vision famille
- ⊕ changer l'appellation de certains services pour être plus inclusif (parent-enfant).

Comme on peut le constater, il reste beaucoup à faire et ce ne sont pas les idées qui manquent. En tant qu'organismes communautaires Famille, gardons le cap. À la base, il s'agit d'une question d'hommes et de femmes, mais souvenons-nous qu'il s'agit davantage d'une problématique de société et que nous sommes des agents de changements sociaux. 

Références

- Dulac, Germain. (2001) «Souvent les pères doivent se trouver des alibis pour faire de la place à la famille», dans *Propos de famille de la Semaine québécoise des familles* 2001, pp.10-11
- Dulac, Germain. (2001) «Père et travailleur, est-ce conciliable?», dans *Pensons famille*, vol. 12, n° 65, juin 2001, pp. 10 à 20.
- Gouvernement du Québec, (2004) *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille, Briller parmi les meilleurs*.
- Pleau, Jean-Philippe. (2003). Services manquants, pères manqués? La conciliation travail-famille et son ancrage dans *Les milieux professionnels et familiaux des jeunes pères*. Sainte-Foy; Université Laval, mémoire de maîtrise, 149 pages.
- Tremblay, Diane-Gabrielle. (2003) «Articulation emploi-famille et temps de travail», dans *Recherches sur la famille*, vol.4, n° 1, hiver 2003, pp. 2 à 5.